



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 décembre 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	14

L'an 2022, le 6 Décembre, à 20h le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 01 décembre 2022. L'ordre du jour a été affiché sur le tableau d'affichage devant la Mairie ce même jour.

Vote	
Pour :	14
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM Bourgin, Quillent, Bouxirot, Potin, Chéron, Augustin, Six, Buxaderas, Dubuisson

Ayant donné pouvoir : Mme Sinty à M. Bouxirot
Ayant donné pouvoir : M. Voisin à Mme Chéron
Excusés : Ayant donné pouvoir : M. Vandamme à Mme Quillent
Ayant donné pouvoir : Mme Plesse à M. Buxaderas
Ayant donné pouvoir : M. Frénéa à M. Bourgin

Absents :
Secrétaire : Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après dépôt à Préfecture du Val d'Oise.

Le 16/12/2022

Et publication du :

D2022 47 SMIRTOM du Vexin : changement modalités des précollectes

M. le Maire expose,

Il reste 3 rues en précollecte (camionnette de collecte des poubelles qui les dépose en bout de rue avant le ramassage des déchets par le camion officiel) dont il est impératif de trouver une solution rapidement car en 2023 les tarifs de précollecte vont fortement augmenter en conséquence de l'inflation énergétique.

Monsieur le Maire propose,

Concernant la résidence du Fort, suppression de la pré-collecte à partir du lundi 12 décembre, les habitants viendront déposer leurs poubelles en bout de rue.

Concernant la Rue Jean Jaurès, suppression de la pré-collecte à partir du lundi 26 décembre, les habitants viendront déposer leurs poubelles en bout de rue.



Concernant la Rue de la Villeneuve Saint Martin, un demi-tour dans la rue est impossible, il a été proposé un point de retournement sur un accès privé. La parcelle concernée AI 374 appartient à 3 copropriétaires. Il leur sera donc proposé de signer une convention avec le SMIRTOM du Vexin et la société de ramassage SEPUR afin que le camion puisse empreinter la rue et collecter les poubelles des habitants au plus près de leur domicile.

La Mairie coordonnera la signature de cette convention qui devra être totalement établie au plus tard pour lundi 9 janvier 2023. A cette date, la pré-collecte sera supprimée.

Le conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

ACCEPTÉ à l'unanimité les changements de modalités de la collecte des déchets ci-dessus exprimés,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE
J. BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- **Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.**